

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



22007880

Déposé / Reçu le

11 JAN. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0679 950 994**

Nom

(en entier) : **IMMO-CONSULTANT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **avenue de Boetensael, 90/7 à 1180 Uccle**

Objet de l'acte : Transfert du siège social - Transfert de l'unité d'établissement

D'un procès-verbal du conseil d'administration de la SRL IMMO-CONSULTANT du 15 novembre 2021, il ressort que la résolution suivante a été prise :

Résolution unique

A l'unanimité, les membres du conseil d'administration décident de transférer le siège social de la société de l'avenue de Boetensael, 90/7 à 1180 Uccle vers l'avenue de Fré, 108 bte 12 à 1180 Bruxelles et ce, à dater de ce jour.

Le transfert du siège social entraîne le transfert d'adresse de l'unité d'établissement à la même adresse que le siège social.

Fait à Uccle, le 15 novembre 2021

M. Jamale EL MOUSSARIH

Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).